



AVIS PUBLIC DE RENOUVELLEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Commune de Veyrier-du-Lac (Haute-Savoie)

La commune de Veyrier-du-Lac procédera, lors de son conseil municipal du **13 avril 2026**, à la désignation de **5 membres élus** du nouveau conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Ce conseil comptera **10 membres au total** : 5 membres élus et 5 représentants de la société civile.

Conformément à l'**article L. 123-6 du Code de l'action sociale et des familles**, le conseil d'administration doit obligatoirement inclure :

- un représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions ;
- un représentant des associations familiales ;
- un représentant des associations de retraités et de personnes âgées ;
- un représentant des associations de personnes handicapées.

Modalités de candidature

Pour les associations familiales : Les propositions doivent être présentées au maire par l'Union départementale des associations familiales de Haute-Savoie.

Pour les autres associations : Elles doivent adresser au maire une liste comportant, sauf impossibilité dûment justifiée, **au moins trois personnes** répondant aux conditions de l'article L. 123-6 précité. Les associations poursuivant le même objet peuvent présenter une liste commune.

Le renouvellement du conseil d'administration devant intervenir dans les deux mois qui suivent celui du conseil municipal, le maire invite en conséquence, les associations concernées à lui adresser leurs propositions concernant leurs représentants.

Délai de dépôt

Les associations concernées sont invitées à transmettre leurs propositions **par écrit** au plus tard le **29 avril 2026 à 12 heures**, délai de rigueur, auprès de :

Mme Hakima Ouatah, Directrice Générale des Services

Mairie de Veyrier-du-Lac – 7, place du Docteur Charles Mérieux **74290 Veyrier-du-Lac**

ou par courrier électronique : direction.generale@veyrier-du-lac.fr

Toute proposition incomplète ou parvenue après cette date limite ne sera pas recevable.

Affichage et publicité

Fait pour servir et avis aux associations.

À Veyrier-du-Lac, le **10 avril 2026**.

Le Maire,
Vanessa BRUNO